

# Tarifs des formalités :

## Pour les EI et EIRL (mise à jour janvier 2021)

<b>Création</b>	
Création	24.08 € 8.03 € si marié ou pacsé.
<b>Modification</b>	
Modification domicile personnel	48.70 €
Modification nom commercial	48.70 €
Modification enseigne	48.70 €
Modification conjoint collaborateur	48.70 €
Ouverture d'un <b>premier</b> établissement secondaire	80.27 € (si <b>premier</b> établissement secondaire dans le département).
Ouverture d'un nouvel établissement	54.06€ (si il y a <b>déjà</b> un établissement secondaire dans le département)
Fermeture d'un établissement secondaire	48.70 €
Fermeture du <b>dernier</b> établissement secondaire	32.11 €
<b>Transfert</b>	
Transfert au sein du département	93.70 €
Transfert depuis un autre département	126.18 €
<b>Cessation/Radiation</b>	
Suppression d'activité	
Adjonction Activité par création de fonds	93.70 €
Adjonction Activité	93.70 €

**1- Règlement à effectuer à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce**

**2- Joindre en plus un chèque de 70€ à l'ordre de la CCI de la Vienne pour chaque formalité.**



[www.poitiers.cci.fr](http://www.poitiers.cci.fr)